

Si le message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)

Anticiper l'hiver et le redémarrage des chaudières à gaz avec une ventilation maîtrisée

Avis d'expert par Julien Bodin, Cogérant de MVN

Périgueux (24) - En France, le parc de chaudières à gaz compte de 12 millions d'installations, soit 40% des ménages, et ce, malgré un ensemble normatif défavorable. Soumise à un contrôle annuel depuis 2009^[1], chaque hiver, une problématique est récurrente : celle du redémarrage des chaudières à gaz avec notamment les difficultés de prise de rendez-vous avec les professionnels. Malgré cette obligation réglementaire, de nombreux particuliers, exploitants et gestionnaires ne satisfont pas à ce contrôle, engendrant des risques importants, particulièrement concernant les fumées de combustion. D'où l'importance de prévenir ces dangers via un entretien régulier des chaudières à gaz et surtout un système de ventilation adapté pour prévenir tout risque.

Un risque sous-estimé pour les chaudières à gaz, pourtant pilier du mix énergétique français

Actuellement, il convient de reconnaître la position primordiale des systèmes de chauffage à gaz dans le mix énergétique de la France. Malgré un cadre législatif contraignant, l'électricité ne peut aujourd'hui couvrir à elle seule les besoins énergétiques des Français. Ainsi, les chaudières à gaz, mais également celles à fioul et autres combustibles, jouent un rôle essentiel. À ce titre, il convient de les préserver, de les entretenir et de les faire durer dans le temps, réduisant *de facto* leur empreinte carbone.

Au-delà de ces constats, un risque majeur persiste : l'intoxication au monoxyde de carbone, principalement lors du rallumage hivernal. On dénombre entre 100 et 200

décès par an en France selon le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles^[2] et plusieurs centaines d'intoxications. Un danger trop souvent ignoré !

Quelles sont les origines des intoxications au monoxyde de carbone ? Souvent, il s'agit d'un refoulement dû à une tuyauterie ou à un conduit bouché à cause du non-emploi ou du manque d'entretien. Ce risque peut être exacerbé à cause d'un manque de ventilation. Les émissions de combustion générées par une chaudière à gaz doivent être évacuées naturellement. Une évacuation efficace suppose un apport d'air adapté nécessitant un tirage suffisant et continu.

Le dimensionnement d'une ventilation maîtrisée et continue : un axe de prévention majeur

La régularité des contrôles et leur anticipation sont les clefs d'une prévention des risques liés aux chaudières à gaz. Ensuite, la ventilation opère un rôle de garant d'un air sain dans le logement et les pièces dédiées aux utilités.

Le renouvellement de l'air dans le logement doit alors être suffisant, c'est-à-dire qu'il doit s'adapter aux besoins de l'habitation. Contrairement à la période estivale, pendant l'hiver les occupants sont plus casaniers et les chaudières à combustion redémarrent, l'air peut donc rapidement devenir vicié. Non seulement, il faut que l'air se renouvelle, mais également que les fumées soient évacuées, dans des appartements ou maisons de plus en plus isolés et donc étanches. Alors, le débit d'air et le tirage du système doivent être calculés et mesurés afin d'être au plus juste. Les professionnels du secteur suivent les Avis Techniques ou les recommandations professionnelles et savent proportionner les systèmes de ventilation. De plus, pour les immeubles collectifs, les bureaux d'étude réalisent des études et des préconisations pour choisir le meilleur système.

Un cas d'usage concret permet de mieux comprendre. Prenons l'exemple d'un système de ventilation mécanique basse pression, c'est-à-dire adapté aux conduits maçonnés existants. Dans un immeuble avec une chaudière à gaz raccordée, celle-ci émet des fumées lors de son redémarrage et tout au long de son fonctionnement qui dépassent les 100 degrés. Un système adapté et bien dimensionné permet alors de tirer l'air vicié et trop chaud contre un air extérieur ambiant. L'air intérieur peut alors être renouvelé en quelques dizaines de minutes contre 10H sans ventilation^[3]. Ce type de solution montre l'efficacité d'une ventilation bien pensée.

Bien qu'en recul, les chaudières à gaz représentent encore la deuxième source de chauffage en France. L'obligation des contrôles de sécurité, qui représente la contribution institutionnelle à la sûreté des occupants, doit être doublée d'une

ventilation maîtrisée, continue et permanente. Les propriétaires, exploitants et syndicats de copropriété doivent aussi se saisir de la question et contribuer à leur propre sécurité. Un investissement nécessaire pour la sécurité, mais aussi pour la qualité de l'air intérieur. Celle-ci a des bénéfices avérés : sommeil, asthme, allergies.

À propos de MVN :

Expert en ventilation des bâtiments collectifs, MVN est un concepteur et fabricant de solutions entièrement dédiées à la ventilation mécanique basse pression (VMBP), une technologie à fonctionnement permanent dont l'entreprise est à l'origine.

Fondé en 2003 à Périgueux (Dordogne) par deux installateurs, Michel Bodin et Guy Urvoy, MVN est aujourd'hui un acteur majeur de la ventilation des bâtiments collectifs en rénovation.

Son double positionnement de concepteur-fabricant et d'organisme de formation, implique une parfaite maîtrise des environnements et des normes propres à la profession de ventiliste. Avec plus de 130 000 logements équipés, 500 clients et 10 000 logements mis en service chaque année, MVN s'appuie sur trois solutions reconnues sur le marché : Seren'Air, Aven'Air et Novat'Air.

Son engagement en faveur de la qualité et de l'environnement est attesté par les certifications ISO 9001 et ISO 14001, attestant de l'optimisation de ses processus industriels.

MVN se distingue également par son investissement dans la formation des professionnels du secteur. L'entreprise propose des modules adaptés aux maîtres d'œuvre, installateurs et techniciens de maintenance, tout en mettant à disposition une équipe technique dédiée pour accompagner ses clients, de la phase de diagnostic jusqu'à la mise en service des installations.

Pour plus d'informations sur MVN : <https://www.mvnfrance.com/>